CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

R-GROUP HOLDING

Forme juridique [3] : **Société anonyme**

Adresse: **Rue de Tilff** N°: **277**

Code postal: **4031** Commune: **Angleur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Liège**

Adresse Internet [4] :

Adresse e-mail [4] :

Numéro d'entreprise **0538.922.201**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS D'EUROS** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **7/07/2025**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2024** au **31/12/2024**

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas [1] identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ, RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **48**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3, 5.4, 5.5, 5.8.1, 5.8.2, 5.8.5, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

VILAFRA SRL 0805.324.385

Rue de Mons-lez-Liège 49, 4400 Flémalle, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

Représenté par:

1. THONNART Henri
   Rue de Mons-Lez-Liège 49 , 4400 Flémalle, Belgique

DOR Julien

Rue du Palais 54, 4000 Liège 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

RENARD Patrick

Place de la Bouxhe 21, boîte 002, 4052 Beaufays, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

PIETTEUR Raphaël

Source de la Lèche 28, 4053 Embourg, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

BEWATT SRL 0892.258.161

Avenue du Vallon 82, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

Représenté par:

1. VANDERSCHUEREN Bruno
   Avenue du Vallon 82 , 1380 Lasne, Belgique

NOSHAQ PARTNERS SRL 0808.219.836

Rue Lambert-Lombard 3, 4000 Liège 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/10/2023, fin: 29/06/2029

Représenté par:

1. TYREKIDIS Joanna
   Rue Lambert Lombard 3 , 4000 Liège 1, Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

RENO-ISOL SRL 0812.247.118

Avenue Rogier 16, boîte 5, 4000 Liège 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

Représenté par:

1. KNAUF Axel

   Avenue Rogier 16 , boîte 5, 4000 Liège 1, Belgique

MATHUSALEM SComm 0466.653.538

Rue Joseph Dupont 75, 4053 Embourg, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 19/12/2023, fin: 29/06/2029

Représenté par:

1. HANNEQUART Clément

   Voie de l'air pur 47 , boîte 0022, 4052 Beaufays, Belgique

3R, Leboutte & Co SRL 0460.983.491

Boulevard Emile de Laveleye 203 , 4020 Liège 2, Belgique

Numéro de membre: B00313

Représenté par:

1. RAHIER Samuel

   Boulevard Emile de Laveleye 203, 4020 Liège 2, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION [6]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	25	
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	5.078	
Immobilisations incorporelles	5.8	21	1.430	
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	1.092	
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	2.205	
Terrains et constructions		22	825	
Installations, machines et outillage		23	328	
Mobilier et matériel roulant		24	289	
Location-financement et droits similaires		25	94	
Autres immobilisations corporelles		26	391	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	278	
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	351	
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	240	
Participations		99211	100	
Créances		99212	140	
Autres entreprises	5.10	284/8	111	
Participations		284		
Créances		285/8	111	

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	24.554	
Créances à plus d'un an		29	1.938	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.938	
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	6.757	
Stocks		30/36	2.836	
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.617	
Immeubles destinés à la vente		35	219	
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	3.921	
Créances à un an au plus		40/41	12.848	
Créances commerciales		40	9.664	
Autres créances		41	3.184	
Placements de trésorerie		50/53	1.733	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	1.733	
Valeurs disponibles		54/58	1.017	
Comptes de régularisation		490/1	261	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	29.657	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	364	
Apport [7]		10/11	1.458	
Capital		10	1.458	
Capital souscrit		100	1.458	
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	-3.095	
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	1.973	
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	28	
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	995	
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		

7 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	28.298	
Dettes à plus d'un an	5.13	17	4.667	
Dettes financières		170/4	4.667	
Emprunts subordonnés		170	1.896	
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	70	
Etablissements de crédit		173	2.412	
Autres emprunts		174	289	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	19.108	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.143	
Dettes financières		43	5.232	
Etablissements de crédit		430/8	5.232	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.956	
Fournisseurs		440/4	5.956	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	5.198	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.393	
Impôts		450/3	870	
Rémunérations et charges sociales		454/9	523	
Autres dettes		47/48	186	
Comptes de régularisation		492/3	4.523	
TOTAL DU PASSIF		10/49	29.657	

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*[8]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	38.106	
Chiffre d'affaires	5.14	70	37.248	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-345	
Production immobilisée		72	367	
Autres produits d'exploitation		74	653	
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	183	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	40.514	
Approvisionnements et marchandises		60	22.989	
Achats		600/8	21.562	
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	1.427	
Services et biens divers		61	9.382	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	7.627	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	606	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-532	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-51	
Autres charges d'exploitation		640/8	303	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	190	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.408	

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	358	
Produits financiers récurrents		75	327	
Produits des immobilisations financières		750	234	
Produits des actifs circulants		751	26	
Autres produits financiers		752/9	67	
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	31	
Charges financières		65/66B	884	
Charges financières récurrentes		65	881	
Charges des dettes		650	460	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	255	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	146	
Autres charges financières		652/9	20	
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	3	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.934	
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	148	
Impôts	5.14	670/3	150	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	2	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-3.082	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	-66	
Résultats en bénéfice (+)		99751		
Résultats en perte (-)		99752	66	
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	-3.148	
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761	171	
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	-3.318	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) [12]
OG TOITURE Société à responsabilité limitée Rue de Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0423.529.219	G	100,00	0,00
DYNAMIA Société à responsabilité limitée Trou du Renard 3 4670 Blegny Belgique 0773.573.812	G	100,00	0,00
EV IMMO Société à responsabilité limitée Chemin de Thulin 61 7370 Dour Belgique 0716.624.716	G	100,00	0,00
RENO.ENERGY Société anonyme Rue du Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0829.094.335	G	100,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[9 10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]
RENO THERMO Société à responsabilité limitée Rue du Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0666.935.277	G	100,00	0,00
BUILDINN Société anonyme Rue du Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0726.899.984	E1	40,00	0,00
RENO BRUXELLES Société à responsabilité limitée Rue de Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0521.732.811	G	100,00	0,00
SOLUSOL Société à responsabilité limitée Rue de Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0717.563.636	G	100,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) [12]
BATI SOLUTIONS Société anonyme Rue de Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0632.494.933	G	100,00	0,00
RENO ERNEGY DOUR Société à responsabilité limitée Chemin de Thulin 61 7370 Dour Belgique 0565.921.160	G	100,00	0,00
E-NOVA Société à responsabilité limitée Chemin de Thulin 61 7370 Dour Belgique 0824.008.169	G	100,00	0,00
SUNGEVITY BELGIUM Société à responsabilité limitée Rue de Tilff 277 4031 Angleur Belgique 0659.680.172	G	100,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) [12]
MILLIOT GREEN Société étrangère Rue de l'Artisanat 305 59141 IWUY France 880285820	G	60,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES *(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)* ET DES SOCIÉTES ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE *(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)*

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)[13]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[14]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[15]
R-GROUP IMMO Société à responsabilité limitée Boulevard de l'Ourthe 18 4032 Chênée Belgique 0810.636.126	D	77,00	0,00

13 Motif de l'exclusion à indiquer:

- **A.** Filiale d'importance négligeable
- **B.** Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- **C.** Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- **D.** Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- **E.** Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

14 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

15 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger
  (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

Principes généraux
Les règles d'évaluation arrêtées par l'organe de gestion de l'entreprise sont résumées ci-après. Elles ont été déterminées, compte tenu des caractéristiques propres à l'entreprise, en accord avec les critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Sauf indication expresse ci-après, les règles d'évaluation utilisées sont conformes au prescrit de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du CSA.

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes :

A. ACTIF

FRAIS DE CONSTITUTION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Les frais ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Ces frais font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de vingt pour cent au moins des sommes réellement dépensées.

FRAIS DE RESTRUCTURATION
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'amortissements linéaires comme suit :
Brevets & Licences : 33% - 50%
Goodwill : 20%
Logiciel de gestion - 20% - 33,33%
Logos: 20%
Sites web: 20% - 33%
Des certificats verts sont amortis selon la méthode SOFTY en 10 ans
Fonds de commerce : 50%.

Ecarts de consolidations positifs
Le goodwill apparaissant lors de la consolidation, représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et des dettes identifiables ainsi que les dettes éventuelles d'une filiale.
Le goodwill est considéré comme un actif et fait l'objet, conformément aux normes belges, d'un amortissement annuel en 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire. Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :
Terrains 0%
Constructions 5%
Panneaux PVO bureaux Angleur : 10%
Bornes de recharge et batteries : 20%
Installations, machines et outillage : 20% - 50%
Mobilier et matériel roulant : 10% - 50%
Autres immobilisations corporelles : 10%

REMARQUES GENERALES SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.
a. Au cas où des administrations fiscales autoriseraient des dérogations aux règles susmentionnées, notamment en vue de promouvoir les investissements ou de relancer l'économie, par des amortissements accélérés ou ad libitum, ces dérogations pourront être appliquées, ainsi lorsque l'amortissement dégressif sera fiscalement admis, il sera appliqué dans les limites autorisées.
b. Les immobilisations corporelles font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES
Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan au coût historique d'acquisition, sauf en cas de dépréciation à caractère durable.

CREANCES
Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice comptable est inférieure à leur valeur comptable déterminée, par référence à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.
Des réductions de valeurs pourront par exemple être actées dans les cas suivants :
"Faillite ou réorganisation judiciaire du débiteur
"Subordination de la créance dans les conditions telles qu'il apparaît sans équivoque que les créanciers chirographaires du débiteur ne seront pas intégralement remboursés.

"Sur base d'une analyse des créances et sur proposition du contrôleur de gestion, le
conseil d'administration approuve les réductions de valeur effectuées. Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultat.

STOCKS
Les stocks sont évalués au prix d'achat avec une individualisation de chaque élément. Les immeubles destinés à la vente sont valorisés au cout de revient
Des réductions de valeur sur stock pourront être actées afin de tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de marché ou de réalisation, soit des risques inhérents à la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION
Conformément à l'article 3:49 de l'AR du 29/04/19 portant exécution du CSA, Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux de l'excédent de prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.
Conformément à l'article 3:49 de l'AR du 29/04/19 portant exécution du CSA, les commandes en cours d'exécution peuvent faire l'objet d'une compensation directe avec les acomptes reçus par contrat, au terme de laquelle soit le solde débiteur est présenté comme commande en cours d'exécution, soit le solde créditeur est présenté comme acompte reçu.

PLACEMENTDE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES
Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

B. PASSIF

PLUS-VALUE DE REEVALUATION.
Sur décision du Conseil d'Administration, des plus-values de réévaluation peuvent être actées, pour autant qu'elles aient un caractère certain et durable, sur les immobilisations corporelles, les participations et autres immobilisations financières.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
En fin d'exercice, il est enregistré des provisions pour tenir compte des risques prévisibles et des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercices et ce notamment pour des litiges dont la naissance du risque a eu lieu durant l'exercice.

DETTES
Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale sous réserve qu'une correction soit actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.
Le passif ne comporte de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 168 du passif	*168*	
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	*1681*	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	*1682*	

ETAT DES FRAIS DE CONSTITION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	28	
Amortissements	8003	3	
Ecarts de conversion (+)/(-)	9980		
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	25	
Dont			
Frais de constitution d'augmentation, de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	25	
Frais de restructuration	204		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	95	
Cessions et désaffectations	8032	60	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99812		
Autres variations (+)/(-)	99822	1.892	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	1.927	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	299	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés	8102	17	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99832		
Autres variations (+)/(-)	99842	684	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	966	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	961	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	494	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99813		
Autres variations (+)/(-)	99823	100	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	594	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	25	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99833		
Autres variations (+)/(-)	99843	100	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	125	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	469	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	73	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861	1.117	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	1.190	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	82	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901	283	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	365	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	825	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	374	
Cessions et désaffectations	8172	3	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99852		
Autres variations (+)/(-)	99862	545	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	916	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99872		
Autres variations (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	55	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292	51	
Annulés	8302	3	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99892		
Autres variations (+)/(-)	99902	485	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	588	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	328	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	380	
Cessions et désaffectations	8173	368	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99853		
Autres variations (+)/(-)	99863	1.297	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.309	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99873		
Autres variations (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	60	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	122	
Annulés	8303	346	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	8	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99893		
Autres variations (+)/(-)	99903	1.176	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.020	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	289	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	118	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99854		
Autres variations (+)/(-)	99864	9	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	127	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99874		
Autres variations (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	33	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99894		
Autres variations (+)/(-)	99904	1	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	93	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252	93	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99855		
Autres variations (+)/(-)	99865	499	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	499	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	50	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99895		
Autres variations (+)/(-)	99905	58	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	108	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	391	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	278	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99856		
Autres variations (+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	278	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99876		
Autres variations (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99896		
Autres variations (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	278	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	160	
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	160	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées		8501		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxx	
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	99941	-60	
Quote-part dans le résultat de l'exercice		999411	-66	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations		999421		
Autres types de variations des capitaux propres		999431	6	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(99211)	100	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99212P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581	140	
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99951		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(99212)	140	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392		
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	83	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99952		
Autres (+)/(-)	8632	28	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	111	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	-3.318	
Autres variations	(+)/(-)	99003	223	
Autres variations				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Balance d'ouverture			1.191	
Dividendes de l'exerccie			967	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	-3.095	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	400	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-256	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061	948	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	1.092	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022	1.967	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	1.967	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024	6	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112	6	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	1.143
Emprunts subordonnés	8811	268
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	777
Autres emprunts	8851	98
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	1.143
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	3.438
Emprunts subordonnés	8812	1.070
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	70
Etablissements de crédit	8842	2.040
Autres emprunts	8852	258
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	3.438
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.229
Emprunts subordonnés	8813	826
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	372
Autres emprunts	8853	31
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.229

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	5.116
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	5.116
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	5.116

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	34.885	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	133	
Ouvriers	90911	82	
Employés	90921	49	
Personnel de direction	90931	2	
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	7.627	
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	125	
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76	214	
Produits d'exploitation non récurrents	76A	183	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	17	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	166	
Dont			

RÉSULTATS

Produits financiers non récurrents	76B	31	
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	31	
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	193	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	190	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	23	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	167	
Dont			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	3	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	3	
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	300
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	11.091
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Crédit de cautionnement	107

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	60
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/ couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
IRS	intérêts	Couverture	0	2.000	82	0	0

Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

R-GROUP HOLDING SA
Rue de Tilff 277, 4031 Liège
R.P.M. : Liège
N° d'entreprise : 0538.922.201

Rapport de gestion - Exercice clôturé au 31 décembre 2024
Comptes Consolidés

Le présent rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 §1, 4° et 5° du Code des sociétés et des associations, en lien avec les comptes annuels consolidés du groupe Reno.Energy arrêtés au 31 décembre 2024.

Le groupe consolidé est tenu d'établir des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2024 car il dépasse les critères de taille mentionnés à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations.

Les comptes consolidés du groupe Reno.Energy sont établis conformément aux normes comptables belges.

1. Présentation générale du groupe et périmètre de la consolidation

Reno.Energy, dont la société mère est la S.A. R-Group Holding, est un groupe d'entreprises spécialisées dans le secteur de la rénovation énergétique, la pose de systèmes d'énergie renouvelables et la gestion d'énergie au sens large. Le groupe est engagé dans la problématique des performances énergétiques du bâtiment et met son expertise au service de la rénovation résidentielle et non résidentielle, à destination des marchés privés et publics. Le groupe au travers de ses différentes entités, comprend divers départements qui unissent leurs compétences pour offrir une approche globale de la rénovation et est orienté vers la gestion et la maîtrise des énergies.

Toutefois et au regard des défis futurs du marché global de l'énergie, le groupe Reno.Energy a la volonté ferme de proposer des solutions au sens large du terme que ce soit au niveau de la production d'énergie, de son utilisation efficace ou encore de son stockage.

Toutes les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 50 % sont intégrées selon la méthode de consolidation globale.

Le groupe comprend à la date de clôture, 13 entités, réparties comme suit :

- R-Group Holding S.A. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0538.922.201 ;
- Reno.Energy S.A. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0829.094.335 ;
- Bati-Solutions S.A. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0632.494.933 ;
- Sungevity Belgium S.R.L. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0659.680.172
- Solusol S.R.L. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0717.563.636 ;
- Dynamia S.R.L. (Belgique) – Trou du Renard 3, 4671 Blegny – BE 0773.573.812 ;
- E-Nova S.R.L. (Belgique) – Chemin de Thulin 61, 7370 Dour – BE 0824.008.169 ;
- OG Toiture S.R.L. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0423.529.219 ;
- Reno Thermo S.R.L. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0666.935.277 ;
- Reno Bruxelles S.R.L. (Belgique) – rue de Tilff 277, 4031 Liège – BE 0 ;521.732.811
- Reno.Energy Dour S.R.L. (Belgique) – Chemin de Thulin 61, 7370 Dour - BE 0565.921.160 ;
- Energy Village Immo S.R.L. (Belgique) – Chemin de Thulin 61, 7370 Dour – BE 0716.624.716 ;
- Milliot Green S.A.S. (France) – rue de l'Artisanat 305, Zac de Calvigny Sud, 59141 Iwuy - 880 285 820

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

2. Analyse de l'évolution, des résultats et de la situation financière

2.1. Description des éléments stratégiques et opérationnels majeurs

L'exercice 2024 a connu une diminution importante du chiffre d'affaires pour le groupe par rapport à l'exercice précédent. Ce recul étant principalement attribuable à la baisse drastique de la demande concernant l'activité d'installation photovoltaïque B2C et qui représentait donc une part importante du chiffre d'affaires du groupe.

Toutefois, en 2024, le groupe a aussi été marqué par une transformation importante ce qui a généré l'arrivée de nouveaux profils et le départ d'autres. La mise en place du nouveau modèle a également généré certains coûts non récurrents avec des missions d'analyse et de structuration.

Des investissements importants ont été réalisés pour contribuer à la croissance stratégique du groupe avec le recrutement de positions inexistantes précédemment. Des recrutements ont eu lieu sur le pôle rénovation pour remporter des marchés publics et organiser le *delivery* pour les années à venir. Le pôle rénovation était par ailleurs trop peu exploité avant la revue du plan stratégique.

Dans le même temps, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance par acquisitions via les acquisitions de la société française (Hauts de France) Milliot Green active dans la réalisation d'installations photovoltaïques et de système de chauffage ainsi que de la société Sungevity Belgium active également dans la réalisation et le monitoring d'installations photovoltaïques (principalement résidentielles) et qui appartenait au groupe Engie.

Dans ce cadre et en vue de renforcer son offre, le groupe a également fait l'acquisition de la branche d'activités de la société Vis&Versants Toitures active dans la réalisation de travaux de couverture et de toiture dans le secteur B2B.

Durant cette année 2024 et malgré le contexte du marché B2C, le groupe a fourni un travail considérable dans sa stratégie de diversification et de développement de ses activités tout en réalisant des opérations de structuration interne. La mise en place de cette stratégie s'est par ailleurs déjà faite ressentir eu égard aux marchés remportés dans le secteur B2B et B2G.

Enfin, le souhait du groupe n'est pas de se cantonner simplement à la réalisation de travaux de rénovation énergique ou à la pose de systèmes d'énergie renouvelable mais bien d'accompagner l'ensemble de ses clients dans l'optimisation, la flexibilité et la gestion des flux énergétiques qui sont désormais des enjeux majeurs dans le marché où évolue le groupe.

2.2. Description des éléments comptables et financiers

Tout d'abord nous pouvons relever les rubriques suivantes du bilan :

- Les actifs immobilisés s'élèvent à 5.078.245,30 € dont des immobilisations incorporelles pour 1.429.784,90 €, des immobilisations corporelles pour 2.204.984,44 €, des immobilisations financières pour 351.417,82 € et des écarts de consolidations positifs de 1.092.053,14 € ;
- Les créances à plus d'un an sont égales à 1.938.000,00 €,
- Les stocks et commandes en cours d'exécution atteignent 6.756.680,34 € ;
- Les créances à un an au plus sont égales à 12.848.552,61 € ;
- Les placements de trésorerie s'élèvent à 1.732.771,51 €, et les valeurs disponibles à 1.016.617,95 € ;
- Les fonds propres consolidés s'élèvent à 364.124,65 € ;

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

- Les intérêts de tiers atteignent 994.702,33 € ;
- Les dettes à plus d'un an sont égales à 4.667.272,39 € ;
- Les dettes à un an au plus atteignent 19.107.909,52 €

Le total du bilan consolidé s'élève à 29.657.389 € et l'actif net consolidé à 1.358.825,80 €. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 37.247.758,80 €. Ci-dessous, la répartition du chiffre d'affaires du groupe Reno.Energy par secteur d'activités :

- Le chiffre d'affaires relatif au pôle énergie atteint 61% du chiffre d'affaires consolidé du groupe ;
- Le chiffre d'affaires relatif au pôle rénovation atteint 37% du chiffre d'affaires consolidé du groupe et ;
- Le chiffre d'affaires relatif au pôle bureau d'études atteint 2% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le résultat d'exploitation consolidé atteint – 2.407.724,05 €. Le groupe enregistre un résultat net consolidé de -2.934.158,86 €.

3. Evénements notables postérieurs à la clôture de l'exercice

Les événements notables suivants et postérieurs à la clôture de l'exercice, sont à relever :

- L'acquisition de la société TotalEnergies Solutions Belgium en mars 2025 et active dans le secteur de l'installation photovoltaïques B2B et B2C et faisant partie du groupe TotalEnergies dans l'optique de renforcer et d'étendre les activités du groupe en région bruxelloise et surtout flamande ;

- Des opérations de fusion par absorption avec effet au 1er janvier 2025, de diverses entités opérationnelles du groupe, à savoir :

  - La S.R.L. OG Toiture ;
  - La S.R.L. Dynamia ;
  - La S.R.L. Reno Thermo ;
  - LA S.R.L. Solusol ;
  - La S.R.L. Reno Energy Dour ;
  - La S.A. Bati-Solutions ;
  - La S.R.L. Reno Bruxelles ;

  par la S.A. Reno.Energy, et qui s'inscrivent dans le cadre du plan de transformation et de structuration interne du groupe.

4. Développement du groupe

Nous évoluons dans le secteur de la construction et de la rénovation énergétique, au sein d'un groupe actifs dans plusieurs métiers liés aux économies d'énergie. Via cette structure « groupe », la société dispose des moyens financiers, humains et opérationnels afin d'assurer sa croissance.

Le groupe est en constante recherche de développement. Outre sa croissance organique, le groupe souhaite également étendre ses activités via des acquisitions en Belgique mais également dans plusieurs pays limitrophes.

5. Activités de recherche et de développement :

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

L'expertise de notre groupe s'étend à la gestion énergétique des maisons, des entreprises et des bâtiments publics ainsi qu'à la gestion de chantiers en tant qu'entreprise générale et de rénovation. Nous accompagnons nos clients à chaque étape de leur transition énergétique, en leur offrant des solutions sur mesure et efficaces. Nous plaçons au cœur de notre mission l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Pour ce faire, le groupe soutient, outre l'expansion de ses activités de construction et de rénovation dans les segments de marché liés au B2B et au B2G, le développement de ses activités de bureau d'étude et de conseil en énergie ainsi que son offre de services liée à la pose de batteries résidentielles ou industrielles ainsi qu'au suivi, à la gestion et à la flexibilité des systèmes d'énergie liés aux bâtiments.
Enfin, le groupe étudie également les opportunités d'étendre ses activités à la réalisation d'installations en tiers-investissement ce qui permettrait l'augmentation de projets d'énergie renouvelable en réduisant les obstacles financiers pour les clients potentiels du groupe.

6. Informations en vertu du Code des sociétés :

Au cours de l'exercice, aucune opération particulière visée par le Code des sociétés et des associations n'est à souligner.

7. Succursales

Le groupe ne détient pas de succursales.

8. Utilisation des instruments financiers par le groupe

Pour couvrir l'augmentation des taux d'intérêts de ses *straights loans*, le groupe, via l'une de ses entités, a contracté et utilise un IRS (*interest rate swap).*

9. Risques principaux du groupe

Le groupe, au vu de ses activités reste exposé à divers risques, notamment :

- Risques de marché (prix de l'énergie, pris des matériaux, taux d'intérêt, conjoncture du secteur) ;
- Risques opérationnels (assurer en tout temps le *delivery* des commandes, maintenir des outils IT performants, dépendance à certains fournisseurs, ressources humaines) ;
- Risques législatifs (changements réglementaires ou législatifs défavorables aux activités du groupe) ;
- Risques de sécurité (cyber-attaques).

Eu égard à ces risques, le groupe a mis en place des mesures de prévention et de limitation des impacts en vue d'atténuer ces risques. Une analyse régulière est par ailleurs réalisée quant à ces risques et les actions prises sont régulièrement discutées et revues.

++++++++++++++++++

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Fait à LIEGE, le 07 juillet 2025

SC Mathusalem
Administrateur
Représentée par
Clément Hannequart

SRL VILAFRA
Administrateur délégué
Représentée par
Henri Thonnart

Patrick Renard
Administrateur

SRL BEWATT
Administrateur
Représentée par
Bruno Vanderschueren

Raphaël Pietteur
Administrateur

Julien Dor
Administrateur

SRL RENO ISOL
Administrateur
Représentée par
Axel Knauf

SRL NOSHAQ PARTNERS
Administrateur
Représentée par
Joanna Tyrekidis

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

3R, Leboutte & Co
Réviseurs d'entreprises

Boulevard Émile de Laveleye, 203 - 4020 LIEGE
T 04-340 42 20
www.3RCO.be / info@3rco.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE R-GROUP HOLDING SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de R-GROUP HOLDING SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 06 décembre 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 1 exercice.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats consolidé de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales règles d'évaluation, dont le total du bilan consolidé s'élève à 29.657.389 € et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte consolidée de l'exercice, part du groupe, de 3.318.419 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants sur les stocks au début de l'exercice, n'ayant pu observer le comptage physique des stocks et de vérifier, par des procédures alternatives, les quantités de stock existant au 31 décembre 2023. En raison du fait que le montant des stocks d'ouverture influence le compte de résultats, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pourraient avoir été nécessaires en ce qui concerne le résultat de l'exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Réviseurs d'entreprises
D. Leboutte / S. Rahier / H. Reuchamps / S. Raty

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

3

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

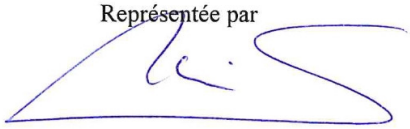
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat ;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Autre mention

À l'exception du respect des dispositions légales (article 3:35 du CSA) relatives à la mise à disposition des actionnaires de la société consolidante des comptes consolidés dans les mêmes conditions et dans les mêmes délais que les comptes annuels, ainsi que leur publication, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation du Code des sociétés et associations.

Liège, le 07 juillet 2025

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par



Samuel RAHIER
Réviseur d'entreprises